

SÉGUR: LES SIGNATAIRES JOUENT



EPSM de Caen

cgthscaen@gmail.com

LES 1ers ROLES DANS LE SÉNARIO DU GOUVERNEMENT!!

LES HÔPITAUX VONT CONTINUER À TRINQUER!!

Pour mémoire :

Lors de son discours à Mulhouse le 25 mars dernier, le Président Macron annonçait la mise en place d'un « **plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières** » pour l'hôpital, une fois la crise du coronavirus passée.

Le président promettait d'être « **au rendez-vous de ce que nous devons, au-delà de cette reconnaissance et du respect** ». « **Cette réponse sera profonde et dans la durée** ». Ça pour l'être ...

Nous n'avons pas non plus oublié sa formule « **Quoiqu'il en coûte** »... « **La santé n'a pas de prix** »

Avec une prime COVID complètement inégalitaire et des semaines de Ségur plus tard on est loin du compte.

Voilà le résultat :

☹ Une enveloppe clairement insuffisante pour une augmentation des salaires et des embauches à la hauteur des revendications légitimes des agents, portées par l'intersyndicale **y compris par les signataires!**

☹ Une revalorisation des salaires de 183 euros nets/mois pour tous les personnels non médicaux: **90 euros au à compter du 1er septembre mais payés rétroactivement en janvier 2021 (!) et 93 euros... à compter du 1er mars 2021 (!) Pour enfin faire la somme de 183 euros. 7 mois d'attente pour une augmentation !**

☹ Le développement de l'intéressement collectif.

☹ La fin de la prime de service transformée en prime au mérite !

☹ L'auto remplacement des équipes par les heures supplémentaires.

☹ La contractualisation individuelle sur les heures supplémentaires (remise en cause des 35h)

☹ Perte pour certains agents de la prime d'activité. Les agents aux revenus modestes, qui bénéficient de la prime d'activité pourraient perdre ce bénéfice. Exemple un agent qui touche 100 euros de prime d'activité au vue de son petit salaire touchera les 190 euros moins 100 euros de prime d'activité.

☹ 7500 embauches. Combien pour chaque hôpital? **Cela représente 2 postes par établissement.**

☹ Passage des aides-soignants et auxiliaire de puériculture en catégorie B au 1er trimestre 2021 avec maintien de la catégorie active (sous réserve des discussions voulues sur la réforme des retraites); **Attention rallongement de carrière. Rien sur les AMP! Oubliées? Inacceptable pour la CGT !**

☹ Passage des IDE en soins généraux en catégorie A type; **Attention rallongement de carrière.**

☹ Passage des IDE spécialisés, personnels médico techniques, de rééducation et cadre de santé en catégorie A type «pyramidés» ; **Attention rallongement de carrière.**

☹ Doublement des ratios pour les soignants du passage au grade supérieur pour 2020 et 2021 sur la base des ratios 2019. **Rien pour les techniques et les administratifs. Inacceptable pour la CGT !**

☹ Réingénierie du diplôme préparateurs en pharmacie, techniciens de laboratoire et diététiciens dès septembre 2020 dans l'objectif d'une intégration sur les grilles A type en même temps que les ISG.

La CGT a été présente en nombre et très active sur toutes les manifestations pour porter les revendications des agents en particulier **les 300 euros pour tous**. Elle a négocié pour que les revendications des hospitaliers exprimées depuis de nombreuses années soient entendues. La mobilisation a arraché des mesures salariales. L'oubli de certaines catégories, les primes au mérite, le maintien des fermetures (services lits), du gel du point d'indice et de la réglementation sabotent les maigres avancées de ce protocole. Les syndicats signataires en marche piétinent les revendications des salariées

☹ Rien sur l'arrêt des fermetures de lits et de structures, rien sur le budget des hôpitaux.

☹ Rien pour les personnels travaillant dans les services sociaux même de la fonction publique hospitalière.

☹ Rien concernant l'augmentation du financement des formations professionnelles.

☹ Aucun engagement sur les primes de nuit, dimanche et fériés. Juste une déclaration d'intention.



Ce que seule la mobilisation a obtenu :

1 183€ net pour tous

Ce sera versé en 2 fois et figurera sur la fiche de paie sous forme de Complément de Traitement Indiciaire :

- **24 points d'indice, soit 90€ net**, seront attribués à compter du 1er septembre 2020 (versés en janvier 2021 avec rétroactivité)
- **25 points d'indice, soit 93€ net**, seront attribués à compter du 1er mars 2021.

Des incertitudes demeurent sur les modalités de prise en compte pour le calcul de la retraite. Le 24 juin, le ministre voulait 30€ pour **les techniques et les administratifs** et 82€ pour **les soignants et médico techniques**. La CGT s'est battu pied à pied pour les 300€, pour refuser la division et **l'abandon de nos collègues administratifs et techniques**. Nous avons contraint le Ministre à une mesure égale pour toutes les catégories. Les contractuels seront également concernés.

Rappelons que ce n'est que le début d'un rattrapage pour la perte de 15% subie depuis le gel du point d'indiciaire en 2010. **La CGT défend le rattrapage complet et les 300€ net pour tous.**

2 Revalorisation à venir, décisions obtenues :

- Porter en Cat B les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture avec application de la grille « type » de la catégorie B issue du NES (**Nouvel Espace Statutaire**), sans remettre en cause la Catégorie Active.
- Intégrer les corps des infirmiers (infirmiers en soins généraux, infirmiers spécialisés, cadres de santé paramédicaux, infirmiers en pratique avancée) dans la grille « type » de la catégorie A.
- Revaloriser en conséquence le corps des filières rééducation et médico technique ayant les mêmes grilles.

Les reclassements dans les grilles se feront à indice égal ou à défaut immédiatement supérieur.
Commentaire CGT : le fait que les reclassements dans les nouvelles grilles se feront à indice égal ou à défaut immédiatement supérieur entrainera malheureusement un gain très faible.

3 Ratio pour les classes supérieures :

Les ratios seraient doublés pour les grades soignants et médico technique en 2020 et 2021. C'est positif, mais le Ministère divise en refusant cette mesure pour les **administratifs et les techniques** !

Mais... il y a un Mais

Le Ministre VERAN, a introduit des virus dans le protocole pour maintenir le cap de la déréglementation et de l'affaiblissement de l'Hôpital Public :

- Pas **un mot pour stopper les fermetures de lits, de services**. Les plans d'économies, les COPERMO, sont maintenus ou simplement différés.
- **Les effectifs** : 7500 créations de postes, soit entre 2 et 10 créations par Hôpital. Le Ministre ne répond pas à la situation actuelle qui épuise les collègues.
- **Explosion du recours aux heures supplémentaires** : Le Ministre Véran a inscrit sa volonté de répondre aux manques d'effectifs, aux plannings perturbés par le recours systématique à l'auto-remplacement et aux heures sup. Il est même question de faire signer des contrats aux agents pour « un quota annuel d'heures supplémentaires ».
- **Annualisation et réduction des repos** : Le Ministre inscrit sa volonté d'annualisé le temps de travail et de réduire à 11 heures le temps de repos quotidien (au lieu des 12 heures prévus par l'article 6, décret 4 janvier 2002). La flexibilité sera profitable aux Directions pour faire fluctuer les horaires en fonction de l'activité, en versant des sommes pour obtenir cette flexibilité dans les services.
- **Menace sur les primes** : Le Ministre se fixe de revoir toutes les primes (le « régime indemnitaire »). Cela sera fait à budget constant. Aucun espoir donc d'obtenir davantage. La CGT appelle à la plus grande vigilance sur ce point en particulier concernant les menaces sur notre prime annuel de service.
- **Intéressement collectif** : Le Ministre a fait le forcing pour inscrire dans le protocole l'objectif de « valoriser l'engagement collectif ». Il s'agit de mettre les services en compétition les uns contre les autres. Il est cité « l'aménagement du temps de travail » et « l'optimisation des plateaux techniques » comme devant être valorisés. Ce qui va entrainer des divisions (comme pour la Prime Covid de 1500€) et une course à la déréglementation à coup de prime.

- **Favoriser les accords locaux dérogatoires aux droits nationaux** : Le Ministre inscrit dans le Protocole, à de multiples endroits sa volonté d'obtenir que des accords locaux puissent imposer : la réduction du repos quotidien ; l'annualisation, la mise en place du forfait jour (donc plus de décompte des heures sup travaillées). Le but écrit dans le Protocole est de « **procéder à... des modifications réglementaires** » **localement** « **notamment (sur) le décret du 4 janvier 2002** », qui codifie tous nos droits sur les repos, sur l'amplitude horaire quotidienne et hebdomadaire.

Pour la CGT, la réglementation nationale, le statut, ne doivent pas pouvoir être contournés. Dans ces conditions, la CGT de L'EPSM de Caen s'est exprimée auprès de sa Fédération pour un vote contre le protocole présenté par le Gouvernement, après avoir interrogé ses syndiqués en toute démocratie.

Malgré ce que disent certains syndicats signataires, on valide le protocole dans son ensemble, et pas seulement 1 volet.

Quelle reconnaissance pour les personnels contaminés par le Covid 19 ?

Le 10 juillet 2020 une réunion d'information, s'est enfin tenue au Ministère. Réunion ayant pour objet: "Dispositif de reconnaissance en maladie professionnelle des professionnels atteints par le Covid 19».

Nous apprenons que le Covid-19 sera imputable aux services pour les personnels contaminés avec une forme aiguë sous oxygénothérapie... ou décédés. Sortie de ce cadre, la Covid 19 sera traitée comme de la maladie ordinaire.

Peu importe le statut public, privé ou libéral. La crainte de tous les personnels d'une possible contamination, pour eux et leur famille, ainsi que le manque de protection, était bien réelle et trop peu entendue.

Les effets de manche du ministre, le 8 avril lors de l'assemblée nationale, puis le communiqué de presse du 30 juin, n'ont fait qu'augmenter le mépris affiché pour l'ensemble des personnels de la santé, du médico-social et du social.

Pour les personnels concernés, ce sera la triple peine :

- **retenue du jour de carence (pour les agents en maladie avant le décret abrogeant temporairement le jour de carence),**
- **retenue sur la prime de service**

La CGT a exprimé sa colère sur le projet de décret relatif à la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées aux contaminations par le SRAR-Cov2 que le gouvernement propose.

La décision du ministère est tout simplement abjecte et scandaleuse.

LE 17 SEPTEMBRE

TOUTES ET TOUS MOBILISÉS SEULE LA MOBILISATION FERA

PLIER CE GOUVERNEMENT

LES MODALITÉS POUR CETTE JOURNÉE VOUS SERONT TRANSMISES DANS UN PROCHAIN TRACT

HEURE D'INFORMATION MENSUELLE POUR LES PERSONNELS DE LA MAS, DU CAARUD, SAMSAH, CSAPA DANS LES LOCAUX DE LA MAS A BOULON LE 1 ER SEPTEMBRE 2020 A 13H30

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Caen le 25 Septembre 2020 à 13h30